



Relance facture hôpital

Par **Cousin christina**, le **29/10/2017** à **11:42**

Bonjour,

Je suis depuis plusieurs mois en litige avec le centre de radiologie pour mon fils. Le 18/01/16 il a fait une échographie pour diagnostiquer un rgo. Carte mutuelle et vitale ont été présenté à l'accueil. Bien évidemment papiers en règles. La mutuelle n'est plus la même bien à ce jour. Depuis maintenant 1 an je me bats entre courriers à l'hôpital et appels à l'ancienne mutuelle car je reçois des relances pour payer la part mutuelle à l'époque non réglée marbre la mutuelle.

Je précise que ce cas m'était déjà arrivée plusieurs fois car les secrétaires ne rentraient jamais les bons codes mutuelles dans leur base! La mutuelle m'a demandé de payer et elle me rembourserait après avoir la facture acquittée. Sauf que je ne suis pas d'accord avec ce principe, car c'est elle qui n'a pas réglée sa part à l'époque et je ne vois pas pourquoi je devrais en supporter les ennuis aujourd'hui alors que j'étais en règle.

J'aimerais savoir si l'hôpital est en mesure de me poursuivre au contentieux comme son courrier l'indique alors que la faille vient de la mutuelle et non de ma part.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **29/10/2017** à **11:45**

Bonjour,

L'hôpital n'est toujours pas payé, c'est vers le bénéficiaire des soins qu'il se tourne, mieux vaut payer et adresser la facture acquittée pour ne plus entendre parler de ce problème.

Par **youris**, le **29/10/2017** à **11:50**

bonjour,

le problème que vous avez avec votre mutuelle ne concerne pas l'hôpital.

si cette facture n'est pas payée, l'hôpital poursuivra la personne qui doit payer donc vous.
salutations

Par **Cousin christina**, le **29/10/2017** à **13:07**

Merci pour vos réponses.

Je vais donc payer cette facture pour être tranquille!
En espérant être remboursée par mon ancienne mutuelle.

Bonne journée